

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 12 Mars 2011**

Le quorum étant atteint (49 présents ou représentés sur 135 votants, 22 chorales présentes sur 34 ayant acquitté leur cotisation 2010), le Président ouvre la séance à 16 h 40 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Le Président demande à l'assemblée son accord pour voter à main levée les différents points portés à l'ordre du jour, ce qui est accepté à l'unanimité.

**Rapport moral**

Le rapport moral ayant été envoyé avec la convocation, le président propose à l'assemblée de passer directement aux questions.

- plusieurs participants s'expriment sur le programme de formation proposé et demande le maintien d'une session d'apprentissage au solfège.

D'autres font part de leur satisfaction sur le déroulement et le contenu du stage d'été à Saintes et remercient Laurent Ronzon pour son organisation et son contenu.

- à la question sur le bilan des concerts du Potager des Princes le président exprime sa satisfaction sur la qualité des concerts mais sa déception sur le manque de public du, sans doute, à une période où les manifestations culturelles se succèdent et une publicité trop tardive avec également l'oubli de la responsable de la ville de Chantilly pour l'affichage sur le tableau lumineux.

**Rapport Financier**

Le bilan donne la photographie de l'état financier au 31 décembre 2010.

Le président indique qu'il n'a pas été fait appel, pour des raisons d'économie' au commissaire au compte (ce qui n'est pas obligatoire car le montant de la subvention est inférieure à 100000 €).

Le résultat de l'exercice est positif grâce au complément de subvention du Conseil Général qui a été versé en décembre (25 % du niveau de la subvention 2009) .

*Question* - Y-a-t-il eu des recettes au concert de la Madeleine ?

*Réponse* - Elle sera comptabilisée en 2011, son montant est de 200 euros représentant une participation aux frais.

*Question* – Les choristes n'étaient pas contents de payer 5 euros pour le car. Laurent avait dit que l'on ne paierait rien. Cet état de fait nous a contrarié.

*Réponse* –le président a proposé le projet aux chorales qui avaient déjà chanté le requiem de Mozart sur la base du volontariat mais n'a pas proposé la gratuité du transport qu'il a mis à disposition. La fédération a été sollicitée par l'organisateur SVETO via Laurent Ronzon.

La fédération n'intervient en aucune mesure dans le budget du concert dont les risques sont supportés par SVETO.

*Laurent Ronzon* propose aux représentants du Virelai, s'ils le jugent nécessaire, de venir s'expliquer sur ce quiproquo auprès de leurs choristes.

*Question* – La Madeleine étant pleine sur les 3 concerts, nous avons eu l'impression d'être victime d'une entourloupette, et nous ne participerons plus à ce genre de projet.

*Réponse* – Le pré-projet puis sa confirmation ont été faits par mail du Président de la Fédération.

Le Président fait voter l'approbation des comptes et le rapport financier :

- Abstention 0
- Contre 2
- Pour 47

Le Président fait voter le rapport moral :

- Abstention 0
- Contre 2
- Pour 47

**Affectation du résultat 2010**

Résultat positif de 11 343 euros.

A un participant qui demande à ce que les « économies » soient reversées aux chorales, le président précise que la Fédération, recevant de l'argent public, n'a en aucun cas le droit d'en reverser à ses adhérents.

Le Président propose l'affectation du résultat à la réserve associative.

Proposition adoptée à l'unanimité.

## **Fixation du montant des cotisations 2011**

Le président propose de maintenir le montant de la cotisation 2011 au même niveau que celle de 2010, soit 30 € par tranche de 20 choristes.  
Proposition adoptée à l'unanimité.

## **Budget Prévisionnel 2011**

Le président confirme l'absence de frais pour le Commissaire aux comptes dans le budget 2011 la trésorerie étant tenue de façon très satisfaisante par la trésorière.

Le président précise qu'il n'y a plus dans le budget d'aide de l'EPCC « Spectacle Vivant en Picardie » suite à une décision prise par son Conseil d'administration en juin 2010 de plus renouveler les conventions pour la pratique amateur.

Ce budget dépend de l'accord du Conseil Général à la demande par la Fédération d'une subvention de 63000€.

Après avoir répondu aux questions des participants, le président passe au vote.

Vote du budget prévisionnel

- Abstention 0
- Contre 3
- Pour 46

## **Renouvellement des membres du Conseil d'Administration**

4 membres sont à renouveler (René Elsener, Gisèle Bellemère, Michèle Weber-Modar et Gérard Tirmarche) plus 1 membre démissionnaire (Andrée Meunier)

3 membres se représentent : Gisèle Bellemère, Michèle Weber-Modar et Gérard Tirmarche

2 choristes se présentent :

- Monique Wallemacq (Clef des Chants) pour la fin du mandat d'Andrée Meunier
- Jean-Claude Scolan (Chœur des Sources)

Compte tenu qu'il a 5 candidats pour 5 postes, le président propose un vote à main levée ce qui est accepté par les participants.

Les 5 candidats au Conseil d'administration sont élus à l'unanimité.

## **Questions diverses**

Le Président rappelle que la Fédération a l'agrément du département matériel de l'EPCC pour la mise à disposition du matériel de scène à des coûts très avantageux et que les chorales peuvent en profiter.

Une chorale déplore le manque de partitions en variété. Le président n'est pas opposé à en investir pour la parthèque de la Fédération qui à la disposition des chorales.

Jean-Claude Scolan intervient pour régler les problèmes administratifs concernant la formation. Il rappelle qu'il est le seul intervenant administratif concernant la formation. Il rappelle la raison pour laquelle le Conseil d'Administration a pris la décision de demander un chèque de caution lors de l'inscription aux sessions collectives de formation.

Les problèmes de portes ouvertes ou fermées ne devraient pas, en principe, se poser et si un module est reporté, sa date sera communiquée aux participants concernés en temps utile.

Les informations concernant le stage de Saintes seront communiquées prochainement sur le site.

La séance est levée à 17 heures 45.

Le président  
Henri-Claude Nida

le secrétaire  
Bruno Charrois